

## Réponse à Chantal Collard

Alain Testart

Volume 11, numéro 2, 1987

Indiens, paysans et femmes d'Amérique latine

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/006432ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/006432ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Testart, A. (1987). Réponse à Chantal Collard. *Anthropologie et Sociétés*, 11(2), 169–171. <https://doi.org/10.7202/006432ar>

Il y a, au sein de notre société comme partout ailleurs dans le monde, des personnes et des groupes qui, quotidiennement, s'engagent sur ces pistes difficiles. Les idées et les valeurs qui y sont véhiculées se rejoignent sur plusieurs points. Elles découlent d'une même philosophie et proposent un cheminement analogue. Ces idées et ces valeurs ne sont pas l'apanage des anthropologues et ne le seront jamais. En s'y associant dès lors qu'elles rejoignent celles qui sont au cœur de l'approche anthropologique, l'anthropologue contribuera à faire avancer beaucoup plus celles qu'il privilégie. Chose certaine, il se fera davantage entendre en ajoutant peut-être des dimensions nouvelles dans la mise en place d'une société qui répondrait un peu mieux aux exigences d'équité et de respect qui l'anime, qui transformerait ces exigences en droits nouveaux pour les populations en cause.

Un des atouts majeurs de l'anthropologie pour promouvoir des changements dans des pratiques sociales est sa capacité de créer la honte en dévoilant ce qui se fait et de semer la gêne en montrant qu'ailleurs il y a des pratiques qui semblent davantage respecter les populations. Présentement, c'est davantage la honte qui est mise en lumière. Il faudrait peut-être chercher plus à semer la gêne dans l'état actuel du débat.

La façon dont les anthropologues du Québec réagiront concrètement aux problèmes soulevés par Sylvie Vincent ne sera pas sans impact sur les modalités d'insertion de cette discipline au Québec. Aussi, importe-t-il qu'ils scrutent les pratiques qui ont cours par des recherches, qu'ils en débattent entre eux et qu'ils affirment leurs positions.

Claude Bariteau  
Département d'anthropologie  
Université Laval

---

## RÉPONSE À CHANTAL COLLARD

Après la lecture du compte rendu de mon *Essai sur les fondements de la division sexuelle du travail...* fait par Chantal Collard dans cette revue (vol. 11, 1: 170-171), je souhaite apporter un certain nombre de précisions.

Dans le premier paragraphe de son compte rendu, C. Collard résume les deux premiers chapitres de l'essai. Bien que son résumé suive d'assez près mon texte, et en reprenne même certaines expressions de façon littérale, néanmoins je n'y retrouve pas l'idée centrale, l'hypothèse principale — sinon la seule — que j'avais voulu présenter dans cet essai<sup>1</sup>. Je ne me contente pas en effet de remarquer, à partir des données que j'ai pu réunir sur les chasseurs-cueilleurs, que la femme est exclue de l'usage des armes qui font couler le sang: ceci n'est que le premier moment de l'élaboration d'une hypothèse dont le moment suivant, et le principal, consiste à rapprocher ce *premier* sang — celui qui coule par les armes, celui donc de l'animal — d'un *deuxième* sang, celui de la femme, en particulier celui de la menstruation. Tout ce passe donc comme s'il fallait maintenir un écart *entre ces deux sangs*. Ce n'est pas à proprement parler le sang animal qui est pertinent dans cette affaire, ce n'est pas plus le sang

---

<sup>1</sup> Peut-être n'avais-je pas suffisamment insisté et sans doute l'exprimerais-je aujourd'hui avec plus de force et de clarté (cf. Testart, 1986, « La femme et la chasse », *La Recherche*, 181: 1194-1201; et, 1987, « De la chasse en France, du sang, et de bien d'autres choses encore... », *L'Homme* 27, 2: 151-167).

menstruel, ce n'est ni l'un ni l'autre sang, c'est le *rappor*t entre les deux (p. 34: « Ne serait-ce là qu'une façon de prohiber le contact entre les deux sangs? »; de même p. 37, l'homologie entre les deux termes du tabou se poursuit: « De même que les armes..., de même les femmes... »). Permettez-moi d'insister une dernière fois: ce n'est pas d'une chose (du sang ou d'une autre humeur) dont il est question, ni des propriétés attribuées à cette chose, ni de la « peur du sang », c'est d'un *rappor*t, d'un rapport établi par une structure (ou une logique) idéologique entre deux termes pensés comme homologues (la femme, l'animal) du fait qu'ils ont un même rapport au sang (le fait que le sang coule du gibier comme de la femme). Il n'est pas difficile de voir que cette logique que je crois décaler comme sous-jacente aux interdits de chasse qui frappent les femmes s'applique également à d'autres exemples: le fait que le guerrier ne puisse pas chasser, interprété comme le maintien d'un écart entre le sang animal et celui versé par le guerrier, etc. (ce dont je parle brièvement, p. 38-39).

N'ayant pas compris l'hypothèse centrale de l'essai, on ne peut s'étonner que C. Collard écrive que le chapitre suivant (elle dit le chapitre 2 mais il s'agit du 3) qui prétend expliquer la division sexuelle du travail dans son ensemble soit « au niveau de l'inspiration théorique et de la démarche un *mélange* (c'est moi qui souligne) de Murdock..., de Leroi-Gourhan..., et de P. Tabet... ». Ce n'est pas du tout cela. C'est l'application, que j'ai voulue la plus stricte possible, de l'hypothèse précédente d'une structure symbolique excluant le sang du sang, ajoutée d'une autre structure que j'appelle d'exclusion-inclusion (que je renonce à résumer ici), le tout combiné avec la prise en considération des particularités économiques des différentes sociétés de chasseurs-cueilleurs que j'examine. Je ne vois pas que cette « démarche » ni que mon « inspiration théorique » viennent de Murdock, de Leroi-Gourhan, ou de Tabet. Non pas que je rejette ce qu'ont fait ces différents auteurs auxquels je rends hommage à des titres divers, mais j'intègre et je soumetts leurs données ainsi que leurs résultats à une hypothèse qui est mienne et que je pense originale, quoi qu'on puisse penser de sa validité.

Dans son troisième paragraphe, C. Collard écrit que dans mon quatrième chapitre je n'hésite pas « à tordre le bras » aux données de terrain. Elle donne l'exemple des Batak de Malaisie où la sarbacane n'est pour les femmes l'objet d'aucun tabou — à la différence de ce qu'on rencontre chez la plupart des autres chasseurs-cueilleurs quant aux armes. Elle fait suivre cette mention immédiatement de deux citations de mon texte où j'affirme qu'il en va pourtant de même qu'ailleurs — ce qui me fait passer pour un parfait imbécile. Mais enfin, l'exemple qu'elle donne est tiré de mon texte, c'est moi qui soulève l'objection, et il faut bien qu'entre le temps de l'objection et celui de sa réfutation, il y ait un raisonnement qui permette la réfutation. Ce raisonnement qui — en ce qui concerne les Batak — prend place *exactement* entre les deux citations faites par C. Collard, le voici :

Ainsi Lampell Endicott (1980) décrit la société batak comme une société où il existe peu de différences entre les rôles sexuels. Les Batak ne formulent aucun *tabou explicite* contre l'utilisation de la sarbacane par les femmes, *mais celles-ci l'utilisent fort peu et dans les rares exemples où elles l'ont fait elles n'ont rapporté aucun gibier* (*ibid.*: 630). *Comme ailleurs* ce sont les femmes qui tressent les matières molles telles les feuilles de pandanus, ce sont les hommes qui escaladent les arbres, ou qui travaillent les matières dures comme le fer... (p. 77, souligné par moi ici).

Ces données me semblent justifier la conclusion que j'en tire dans la phrase suivante, à savoir que « peu importe finalement l'opinion qu'une société se fait d'elle-même » car la réalité (de la division du travail) est bien la même chez les Batak que chez les autres chasseurs-cueilleurs: les femmes ne rapportent aucun gibier avec la sarbacane (dont le dard pénètre la chair animale et entre en contact avec le sang). Le mot important dans le texte qui vient juste d'être cité est évidemment celui de « tabou explicite ». Un tabou est quelque chose qui relève de l'ordre de l'énonciation ou du moins de l'énonçiable. Mais les choses peuvent être dites avec plus ou moins de force (d'où le titre du chapitre qui parle de « la force du tabou »). Et même lorsque rien n'est dit, lorsque aucun tabou *explicite* n'est énoncé, le comportement des hommes peut néanmoins témoigner d'un ordre implicite tout à fait contraignant. C'est une banalité sociologique. Je ne pense donc pas « tordre le bras » aux données en disant que cet ordre, ou cette logique sous-jacente, est partout le même *en dépit* des différences sensibles que l'on relève dans les *discours* des croyances: je ne fais qu'interpréter — et comme pour toute interprétation, on peut ne pas être d'accord et en préférer une autre — ces données en

faisant état d'un *décalage* entre le fait social observable (pas de gibier rapporté par les femmes avec la sarbacane, les matières dures travaillées par les hommes, etc.) et l'ordre du discours, décalage qui laisse invariant le fait dans lequel on peut voir le jeu d'une logique qui n'est pas forcément dite.

Dans l'avant-dernier paragraphe de son compte rendu (p. 171), C. Collard m'adresse une critique, mesurée et non dépourvue de finesse, qui si je la comprends bien pourrait se formuler ainsi : ne suis-je pas moi-même victime d'un préjugé sexiste en privilégiant le sang au détriment du sperme ou de telle autre humeur qui pourrait être tout aussi bien masculine que féminine ? Mais ce genre d'argument se retourne comme un gant et je demanderai à Chantal Collard si ce n'est pas plutôt elle qui verrait le sang comme quelque chose de typiquement féminin. Quant à moi, je n'ai pas le sentiment d'avoir été aussi unilatéral, car si j'ai été conduit à parler surtout du sang des femmes dans mes exemples, en revanche, en ce qui concerne la structure explicative que j'ai proposée, ce sang n'est jamais que le pendant d'un autre, il ne joue dans la chasse que comme l'*homologue réciproque* du sang animal. Tout nous ramène encore à la question du rapport. Et si c'est le privilège de la femme d'être plus saignante que l'homme, ce n'est peut-être là que sa faculté symbolique d'être plus facilement mise en rapport avec *autre* chose qu'elle-même, ce par quoi l'on pourrait bien dire que le sang, qui n'est que le *moyen* général de cette mise en rapport, représenterait plutôt l'autre de la femme, quelque chose comme sa capacité intrinsèque d'altérité.

Alain Testart  
CNRS  
Paris